

COMMUNE DE MORGES
PLAN DE QUARTIER
"PRE MAUDRY"

Implantation des immeubles
 Routes et Alignements

SITUATION 1:1000

Morges, mai 1962

M. BONNAZ
 GÉNÉRALISTE OFFICIER
 A. GUESSAZ
 ING. SUP. E. P. F.
 GÉNÉRALISTE OFFICIER
 MORGES

ADOPTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ
 LE 9 NOV. 1961. LE 2 AVRIL 1962
 LE SYNDIC: LE SECRÉTAIRE:

SOUIS A L'ENQUÊTE PUBLIQUE
 LE 15 MAI 1962
 LE PRÉSIDENT: LE SECRÉTAIRE:
 AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL
 DANS SA SÉANCE
 DU 25 AVRIL 1962 ET DU 11 JUILLET 1962.
 LE PRÉSIDENT: LE SECRÉTAIRE:

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT
 DU CANTON DE VAUD
 LAUSANNE, LE 24 MAI 1963.
 LE PRÉSIDENT: LE CHANCELIER:

NOUVEAU PÉRIMÈTRE DU PLAN
 DE QUARTIER
 APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT
 DU CANTON DE VAUD
 LAUSANNE, LE 6 AOÛT 1963
 LE PRÉSIDENT: LE CHANCELIER:

LEGENDE:

- Périmètre définitif après modification par le Conseil d'Etat.
- Périmètre du quartier
- Zone de l'ordre non contigu à implantation obligatoire
- Zone de dévestiture
- Zone de verdure
- Surface d'implantation du bâtiment commercial
- Alignements radisés
- Alignements nouveaux

±0.00
 Bâtiments types A-B-C-D-E-F
 avec angle d'implantation obligatoire
 et niveau du terrain naturel ±0.00

Emplacement des parcs à voitures

